

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète
Question écrite n° 42408

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le souhait des membres de la Fédération française des diabétiques que le label grande cause nationale 2014 soit attribué pour le diabète. En effet, le diabète est la première maladie chronique et il est la première cause de cécité avant 65 ans, la deuxième cause de maladies cardiovasculaires et la première cause d'amputation (8 000 par an). On dénombre 400 nouveaux cas chaque jour et près de 20 000 enfants atteints de cette maladie. Compte tenu de l'ampleur prise par cette maladie, il lui demande de bien vouloir soutenir l'obtention du label grande cause nationale 2014 pour le diabète.

Texte de la réponse

L'attribution du label de Grande cause nationale par le Premier ministre permet à des organismes à but non lucratif qui souhaitent organiser des campagnes de communication faisant appel à la générosité publique, d'obtenir des diffusions gratuites auprès des sociétés publiques de radio et de télévision. Un appel à candidature sera lancé auprès des organismes à but non lucratif pour l'attribution du label de Grande cause nationale pour 2014. C'est dans le cadre de cette démarche qu'un acteur de la société civile pourra candidater auprès des services du Premier ministre le moment venu pour présenter un plan d'action permettant de lutter contre cette maladie. Le label de Grande cause nationale pour 2013 a été attribué le 1er mars 2013 au collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme », fédéré par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Par cette distinction, le Premier ministre a voulu souligner et encourager la démarche de rassemblement des principales associations et organisations qui luttent contre l'illettrisme.

Données clés

Auteur : M. Damien Meslot

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 42408

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire: Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>12 novembre 2013</u>, page 11724 Réponse publiée au JO le : <u>3 décembre 2013</u>, page 12605